



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mars 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

Session d'organisation, 1^{er} avril 2024

Session de fond, 13 mai-14 juin 2024

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : appui du système
des Nations Unies à l'Agenda 2063

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des principales activités entreprises par l'ONU à l'appui de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Élaboré dans le cadre des négociations menées sur le pacte numérique mondial, qui sera adopté en septembre 2024, le rapport porte sur les contributions de la transition numérique au développement durable en Afrique.

Le rapport donne une vue d'ensemble du potentiel des technologies numériques pour la croissance économique grâce à l'innovation et à la création d'emplois et présente une évaluation de la manière dont la transition numérique peut contribuer à améliorer la gouvernance, l'inclusion économique, la cohésion sociale, la paix et la stabilité, et à accroître la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. On y trouvera un examen de l'action de l'ONU et un résumé des principales activités de sensibilisation.

Le rapport met en exergue les progrès accomplis dans la promotion d'une coordination plus forte entre les entités des Nations Unies et avec l'Union africaine.

* E/AC.51/2024/1.

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 78/244 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Dans son rapport sur les travaux de sa soixante-troisième session (A/78/16), le Comité a salué les activités menées par le système des Nations Unies pour aider les pays africains à libérer le potentiel de croissance économique des systèmes alimentaires, à renforcer le capital humain en améliorant la nutrition, à promouvoir l'inclusion des groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes, en menant à bien des projets agricoles, et à promouvoir la cohésion sociale, la paix et la stabilité, la résilience et la durabilité par l'alimentation et l'agriculture. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve la proposition faite par le Secrétaire général de passer par les systèmes alimentaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et, à cet égard, de demander à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour transformer les systèmes alimentaires du continent (voir E/AC.51/2023/8).

2. Tout au long de l'année 2023, dans le cadre de son mandat, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a continué de promouvoir une collaboration plus étroite entre les entités des Nations Unies, les institutions de l'Union africaine et les États Membres africains pour que les systèmes alimentaires soient un outil de transformation économique du continent (voir la section III du présent rapport). Les entités des Nations Unies ont pu ainsi constater que la souveraineté alimentaire¹ en Afrique était non seulement essentielle pour renforcer la résilience du continent, mais qu'elle aurait également des répercussions positives, car elle pourrait contribuer à améliorer la santé et la nutrition, à créer des emplois décents, à favoriser la réussite scolaire et, partant, à élever le niveau de vie et à éliminer les causes profondes de la pauvreté.

3. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de demander au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de faire en sorte que les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité alimentaire soient étendus à d'autres secteurs clés pour le développement de l'Afrique. Dans ce contexte, le Secrétaire général a proposé six principaux domaines qui doivent évoluer² en vue du développement durable : les systèmes alimentaires, l'accès à l'énergie à un prix abordable, la desserte numérique, l'éducation, l'emploi et la protection sociale, ainsi que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

4. Faisant suite aux rapports précédents consacrés à l'énergie (E/AC.51/2022/14) et aux systèmes alimentaires (E/AC.51/2023/8), le présent rapport contient un examen de l'appui apporté par l'ONU à la réalisation de l'Agenda 2063 qui se fonde sur une évaluation des programmes, projets et autres activités mis en œuvre par le système des Nations Unies pour promouvoir la transformation numérique en Afrique. À la lumière des négociations intergouvernementales menées en vue d'un pacte numérique mondial, le rapport présente un aperçu des contributions apportées par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon

¹ La souveraineté alimentaire désigne la capacité d'un pays ou d'un groupe de pays à définir ses politiques alimentaires et à les appliquer efficacement en encourageant l'agriculture locale et les pratiques traditionnelles qui considèrent les aliments non pas comme des marchandises, mais comme faisant partie d'un ensemble interdépendant. Pour plus d'informations, voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Food security and sovereignty », 2013.

² António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, discours prononcé à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, 18 septembre 2023.

2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine par la promotion de la transformation numérique. Les technologies offrent un énorme potentiel pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes. En effet, les technologies numériques jouent un rôle crucial, car elles permettent de pallier les insuffisances en matière d'éducation liées au manque d'écoles et d'enseignants en Afrique (objectif n° 2 de l'Agenda 2063 et objectif de développement durable n° 4), d'étendre la couverture des systèmes de santé (objectif n° 3 de l'Agenda 2063 et objectif de développement durable n° 3), et de réduire l'insécurité alimentaire en augmentant la production agricole (objectif n° 1 de l'Agenda 2063 et objectif de développement durable n° 2). En outre, il est essentiel de mener une transformation numérique inclusive pour combler le fossé numérique et parvenir à l'égalité des genres (objectif n° 17 de l'Agenda 2063 et objectif de développement durable n° 5). En ce qui concerne la croissance économique et le développement (objectifs n°s 1, 4, 5, 6 et 18 de l'Agenda 2063 et objectifs de développement durable n°s 1, 7, 8, 9 et 10), les technologies numériques peuvent aider à éliminer la pauvreté en favorisant l'inclusion financière, en contribuant à la création d'emplois décentes, en améliorant l'efficacité des réseaux et des infrastructures et en aidant à concrétiser la promesse de l'industrialisation de l'Afrique. S'agissant de la gouvernance et de la cohésion sociale (objectifs n°s 11, 12, 13, 14 et 19 de l'Agenda 2063 et objectifs de développement durable n°s 16 et 17), les technologies numériques peuvent améliorer la prestation de services, la transparence et les processus participatifs, ce qui permettra ainsi de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Pour ce qui est de la durabilité environnementale (objectif n° 7 de l'Agenda 2063 et objectifs de développement durable n°s 11, 12, 13, 14 et 15), la transformation numérique revêt une importance cruciale si l'on veut concevoir et adopter des solutions intelligentes pour l'action climatique, parvenir à la durabilité environnementale et s'adapter aux changements climatiques. Enfin, d'un point de vue financier, les technologies numériques sont essentielles à la mise en place de systèmes efficaces de mobilisation de ressources nationales qui permettront aux pays africains de contrôler leurs flux financiers et de s'approprier leurs processus de développement (objectif n° 20 de l'Agenda 2063 et objectif de développement durable n° 17).

5. La transition numérique est étroitement liée à la transformation économique. L'adoption des technologies numériques dans les différents domaines du développement entraînera un transfert des facteurs de production, en particulier de la main-d'œuvre et du financement. Cette évolution améliorera la compétitivité des pays africains sur les marchés mondiaux. En outre, les technologies numériques peuvent contribuer à réduire considérablement les coûts de transaction, ce qui stimulera le commerce intra-africain. En d'autres termes, il est essentiel de réaliser la transition numérique pour débloquer le programme de transformation de l'Afrique.

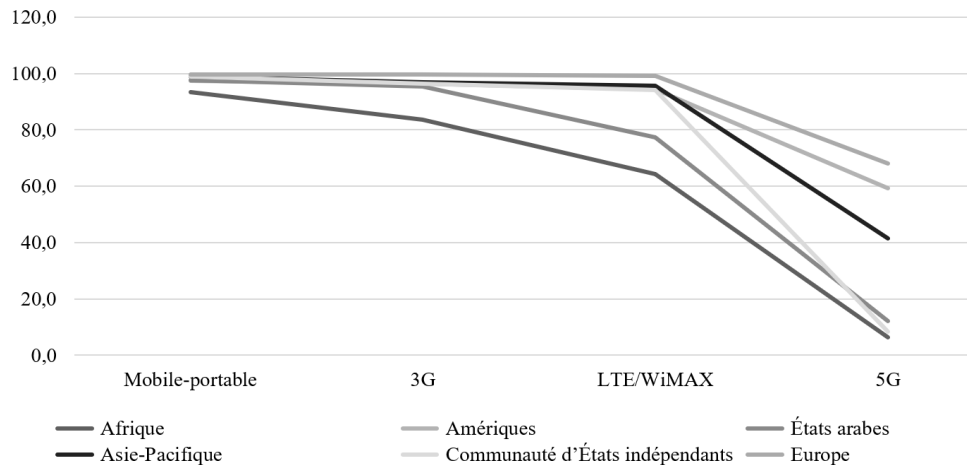
6. Dans le présent rapport, on verra dans quel domaine stratégique le système des Nations Unies peut maximiser les retombées positives des technologies numériques, dans le cadre de l'action qu'il mène pour lutter contre les inégalités, promouvoir la croissance économique, faciliter l'adaptation aux changements climatiques et renforcer la gouvernance. Le rapport contient des recommandations visant à s'assurer que les initiatives menées au niveau mondial afin d'établir un cadre commun pour la transformation numérique répondent aux réalités et aux besoins des pays africains et jettent les bases de la transformation numérique qui servira d'accélérateur à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il fait également le point sur les mécanismes de coordination au sein du système des Nations Unies et avec l'Union africaine aux niveaux opérationnel et stratégique.

II. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la transformation numérique

7. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis en Afrique en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. L'innovation dans les pays développés a toutefois été plus rapide que les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique. Par conséquent, si aucune mesure décisive n'est prise, le fossé entre les pays africains et les pays développés continuera de se creuser. L'évolution des réseaux mobiles en tant que points d'accès à Internet en est un bon exemple : comme indiqué à la figure I, l'écart entre l'Afrique et les pays développés s'accroît à mesure que de nouvelles technologies sont adoptées.

Figure I

Population bénéficiant d'une couverture de réseaux mobiles, par région (2023)



Source : Indicateurs clés de l'Union internationale des télécommunications (UIT) relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC).

Abréviations : 3G : troisième génération de services mobiles ; 5G : cinquième génération de services mobiles ; LTE : évolution à long terme ; WiMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access.

8. L'Afrique, qui est l'une des régions du monde à la croissance la plus rapide et qui compte environ 1,2 milliard d'habitants, devra agir avec célérité et audace et mobiliser la communauté internationale pour éviter d'être laissée pour compte. Comme le montre la figure I, les différences observées dès le point de départ et dans le rythme d'adoption des nouvelles technologies ne favorisent pas le développement durable sur le continent. La jeunesse africaine, qui représente plus de 75 % de la population du continent, est privée d'outils essentiels dont disposent les jeunes d'autres régions du monde. Ce désavantage comparatif perpétue le modèle économique mondial actuel, où les pays africains sont considérés uniquement comme des fournisseurs de matières premières, ce qui les rend dépendants d'autres économies pour les produits à plus forte valeur ajoutée.

9. L'Afrique est confrontée à de nombreux obstacles, comme le coût, qui l'empêchent de combler le fossé numérique. Par exemple, elle ne compte que 48 abonnements au haut débit mobile pour 100 habitants, contre 92,3 abonnements à la téléphonie mobile. On voit donc qu'au-delà de la couverture, le coût des abonnements au haut débit freine l'accès au numérique. Le manque d'infrastructures adéquates, notamment d'accès à l'énergie, et d'équipements technologiques constitue

également un problème. Près de 300 millions d'Africains vivent à plus de 50 kilomètres d'une connexion haut débit par fibre ou par câble, ce qui explique le faible taux d'abonnements au haut débit fixe sur le continent (0,8 abonnement pour 100 habitants) et constitue un obstacle à la transformation numérique. Le manque de compétences numériques et de contenu local et la faible ouverture à la technologie entravent aussi les possibilités de transformation offertes par la transition numérique. L'absence de politiques cohérentes et de cadres réglementaires propres à créer un environnement porteur et à promouvoir la desserte numérique constitue un autre obstacle.

10. Malgré ce tableau sombre, les technologies et l'économie numériques offrent la possibilité d'accélérer le développement durable sur le continent. Les initiatives visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 peuvent tirer parti du recours aux mégadonnées et à l'intelligence artificielle pour créer des biens publics numériques sous la forme d'informations prédictives et en temps réel exploitables (A/74/821, par. 22), ce qui permettrait, entre autres, d'optimiser le bouquet énergétique, de prévoir et de prévenir de nouvelles pandémies et d'appuyer des processus de prise de décisions efficaces. C'est l'objectif que vise l'ONU lorsqu'elle aide les pays africains à faire progresser leur transformation numérique et à en faire un instrument au service d'une paix et d'un développement durables.

Renforcement du capital humain par la transition numérique

11. La flambée épidémique de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en lumière l'importance cruciale que revêtent les technologies numériques pendant de longues périodes de confinement. De nombreux pays les ont adoptées pour la fourniture de services publics. Des entreprises se sont tournées vers Internet afin de continuer à générer des revenus. Dans ce contexte, les pays africains se sont heurtés aux contraintes liées à un accès limité aux technologies numériques sur l'ensemble du continent. Ainsi, selon une étude conjointe menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Banque mondiale, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe ont été les sous-régions du monde les plus touchées par le paradoxe de l'apprentissage à distance, caractérisé par le creusement des disparités en matière d'accès à l'éducation pendant la pandémie, en raison de deux problèmes majeurs : les enfants n'avaient pas accès à Internet à domicile et les systèmes éducatifs n'étaient pas préparés à donner des cours à distance. Par exemple, selon l'UNICEF, plus de 640 millions d'enfants et de jeunes en Afrique n'avaient pas accès à Internet à domicile, surtout dans les 20 % de ménages les plus pauvres³. D'autres services de base ont connu des problèmes similaires.

12. L'ONU a réagi rapidement pour aider les pays africains à trouver des solutions. Le Secrétaire général a indiqué que la pandémie avait bien confirmé l'urgence de la coopération numérique et dit, pour tirer la sonnette d'alarme, que la fracture numérique était « une question de vie ou de mort »⁴. À cet égard, il a demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts afin d'atteindre trois objectifs primordiaux : la connectivité, en fournissant un accès universel, sûr, inclusif et abordable à Internet ; le respect, en mettant l'accent sur les droits humains et la dignité humaine ; la protection, en luttant contre les abus et en réduisant le risque de fragmentation. Pour donner suite à cet appel, les entités des Nations Unies ont

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Union internationale des télécommunications (UIT), *How many children and young people have Internet access at home? Estimating digital connectivity during the COVID-19 pandemic* (New York, UNICEF, 2020).

⁴ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, discours prononcé lors de la réunion virtuelle de haut niveau sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable, 11 juin 2020.

intensifié leurs efforts dans tous les domaines du développement. En ce qui concerne le développement du capital humain et en particulier l'action menée pour réduire l'incidence de la fracture numérique sur l'éducation, les entités des Nations Unies se sont efforcées d'accroître la connectivité des systèmes éducatifs et d'aider les pays africains à mettre au point des solutions d'apprentissage en ligne, à la suite de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que la révolution numérique soit mise au service de l'enseignement public⁵. Au Sénégal, par exemple, l'UIT, l'UNESCO, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont lancé un projet visant à garantir que les plus vulnérables puissent continuer d'apprendre. Ainsi, le Gouvernement sénégalais a reçu une aide pour fournir un accès à Internet aux ménages vulnérables, en particulier aux jeunes filles.

13. Outre l'appui immédiat fourni aux enfants vulnérables, le système des Nations Unies s'est également attaché à améliorer l'état de préparation des systèmes éducatifs et à déterminer comment les technologies numériques pouvaient aider à combler les lacunes existantes. Par exemple, l'UNICEF, en collaboration avec Microsoft, a lancé le Passeport pour l'apprentissage, qui permet aux enfants de continuer à apprendre lorsque les écoles sont fermées. La plateforme est opérationnelle dans 40 pays du monde, dont 12 pays africains⁶, et est en cours de déploiement dans 12 autres pays⁷.

14. Outre les mesures visant à réduire le risque de fermeture d'écoles, les entités des Nations Unies collaborent avec les pays africains pour que les écoles soient un élément central de la transformation numérique ; il faut donc avant tout assurer leur connectivité. À cette fin, l'UIT et l'UNICEF ont lancé Giga, une initiative qui a pour but de connecter toutes les écoles du monde à Internet d'ici à 2030. L'appui fourni dans ce cadre se fait en trois temps : cartographie, financement et connexion. Dans un premier temps, l'apprentissage automatique est utilisé pour recenser les écoles à partir d'images satellites et évaluer leur état de connectivité. Au Niger, l'initiative a permis la mise au point d'un algorithme permettant d'estimer l'emplacement de 4 758 écoles jusque-là non cartographiées. La cartographie sert non seulement à vérifier la connectivité, mais aussi à appuyer les politiques publiques en matière d'éducation. En Sierra Leone, l'exercice de cartographie comprenait une évaluation de la distance entre les populations et l'école la plus proche, ce qui peut aider les autorités à déterminer les facteurs qui expliquent la faible fréquentation scolaire. À ce jour, l'initiative a permis de cartographier plus de 280 000 écoles dans 23 pays africains⁸.

15. La deuxième étape de l'appui à la connectivité des écoles consiste à combler le déficit financier, donc à mobiliser des fonds, mais aussi à réaliser des économies d'échelle pour réduire les coûts. Par exemple, le Gouvernement rwandais a réduit de 55 % le coût de la connexion des écoles grâce à sa collaboration avec l'initiative Giga⁹. Une fois les fonds mobilisés, l'initiative aide les gouvernements à recenser les obstacles réglementaires et les leviers potentiels, à étudier les conditions du marché et à évaluer la résilience des infrastructures en vue de lancer des procédures d'achat concurrentielles qui permettront de connecter les écoles à Internet dans le cadre des plans et politiques nationaux. L'initiative a contribué à la connexion de plus de 1 500 écoles dans quatre pays africains¹⁰.

⁵ Voir l'Énoncé de vision du Secrétaire général sur la transformation de l'éducation, intitulé « Transforming education: an urgent political imperative for our collective future ».

⁶ Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Libye, Nigéria, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Afrique du Sud, Botswana, Congo, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Namibie et Rwanda.

⁸ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Togo et Zimbabwe.

⁹ UNICEF et UIT, « Giga annual report 2022 », 2023.

¹⁰ Botswana, Kenya, Rwanda et Sierra Leone.

16. La connexion des écoles à Internet est une étape cruciale, mais qui doit être complétée par d'autres mesures visant à mieux préparer les systèmes éducatifs à tirer parti de la transformation numérique. Dans ce contexte, Génération sans limites¹¹, Giga et l'UNICEF ont lancé l'initiative Réinventer l'éducation, qui veut aller plus loin que la connectivité en établissant et en généralisant des solutions d'apprentissage numérique, en soutenant le perfectionnement des compétences des enseignants en matière d'apprentissage numérique, en sensibilisant et en renforçant les capacités politiques et institutionnelles. Dans le cadre d'un partenariat de cinq ans avec Airtel, l'initiative aidera des apprenants de 13 pays africains¹². Elle fait suite à un appel à l'action en faveur de l'apprentissage numérique lancé lors du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en 2022. Le Sommet a également donné lieu à une autre nouvelle initiative, « Passerelles vers l'apprentissage numérique public », entreprise conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF en vue d'améliorer l'accès des pays en développement aux ressources d'apprentissage numérique. La nécessité d'accélérer l'action et l'appui afin de préparer les écoles et les enseignants à l'apprentissage numérique a été un élément essentiel de la note d'orientation du Secrétaire général sur la transformation de l'éducation, qui constitue une contribution importante aux préparatifs du Sommet de l'avenir.

17. Promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) revêt également une importance capitale quand il s'agit de doter la jeunesse africaine des compétences nécessaires pour participer à la révolution numérique. Les entités des Nations Unies sont favorables à l'intégration de ces disciplines dans les programmes d'études à tous les niveaux. Par exemple, en Sierra Leone, l'UNESCO distribue des kits de microscience pour contribuer à l'expansion de l'enseignement des STIM. En Somalie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a encouragé l'enseignement des STIM dans les écoles afin de diversifier les compétences et de faire progresser l'industrialisation. Au Togo, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutient l'élaboration de programmes novateurs pour les centres d'animation et de formation professionnelle.

18. Tout comme l'éducation, les services de santé peuvent tirer parti des technologies numériques, qui permettent de pallier les insuffisances des infrastructures et d'assurer une bonne couverture sanitaire sur l'ensemble du continent. Les entités des Nations Unies aident les pays africains à tirer parti des technologies numériques au service de la santé, suivant l'exemple de la Stratégie mondiale pour la santé numérique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le PNUD collabore avec les Gouvernements de l'Ouganda, de Sao Tomé-et-Principe et du Soudan du Sud afin de mettre en œuvre le projet d'installations intelligentes pour la santé, qui fait appel à l'Internet des objets et aux nouvelles technologies pour combler les lacunes structurelles des systèmes de santé, qu'il s'agisse du stockage, de la chaîne d'approvisionnement, des laboratoires ou encore de la gestion des patients hospitalisés ou ambulatoires. Dans le cadre de l'initiative « La mobilité c'est la santé » (BeHe@lthy, Be Mobile), l'UIT et l'OMS aident 12 pays, dont 6 en Afrique, à tirer parti de la technologie mobile pour lutter contre les maladies non transmissibles telles que le diabète, l'addiction tabagique et le cancer du sein¹³. En Afrique de l'Ouest, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a lancé en collaboration avec l'UIT l'initiative « Tech4Youth », qui vise à élargir l'accès à l'information et à l'appui en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits

¹¹ Génération sans limites est un partenariat public-privé-jeunes lancé par le Secrétaire général en 2018.

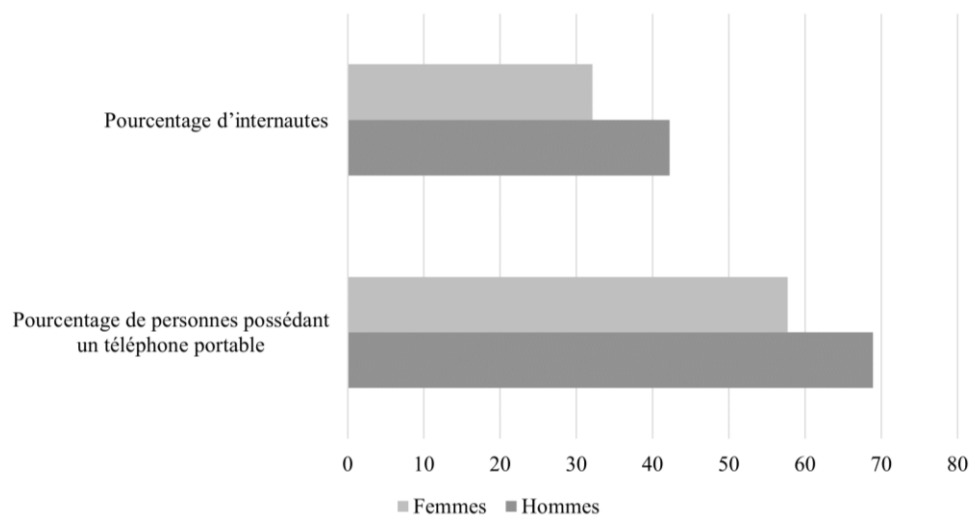
¹² Congo, Gabon, Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tchad et Zambie.

¹³ Burkina Faso, Égypte, Sénégal, Soudan, Tunisie et Zambie.

connexes, à l'aide d'une plateforme numérique axée sur les jeunes femmes en particulier.

19. La transformation numérique ne peut véritablement favoriser le développement du capital humain que si elle contribue à renforcer l'inclusion. À l'heure actuelle, l'accès à la technologie suit les mêmes tendances que l'accès à d'autres services, de sorte que la fracture numérique est aggravée par d'autres facteurs, tels que les disparités entre les genres et entre les zones urbaines et les zones rurales, comme le montrent les figures II et III, respectivement. Pour que les technologies numériques réduisent le fossé entre les genres, le système des Nations Unies encourage des initiatives visant à développer les compétences des femmes et des filles et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes concernant les femmes et la technologie. C'est ainsi que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) met en œuvre l'initiative « Les jeunes Africaines savent coder » en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'UIT, l'UNESCO et l'UNICEF. L'initiative vise à former au moins 2 000 filles pour qu'elles deviennent des programmeuses, des créatrices et des conceptrices. Elle prévoit l'organisation de camps de codage, la création de centres d'apprentissage, la fourniture de matériel et la formation des formateurs et formatrices afin d'en maximiser l'incidence. En outre, l'UIT revoit les programmes de cours de formation au numérique axés sur l'égalité des genres afin de recenser les lacunes, d'élaborer un nouveau contenu pour combler ces lacunes, de faire en sorte que le contenu existant soit disponible dans un plus grand nombre de langues africaines et d'encourager les femmes et les filles à suivre des cours de spécialisation numérique.

Figure II
Accès aux technologies en Afrique, par genre (2023)



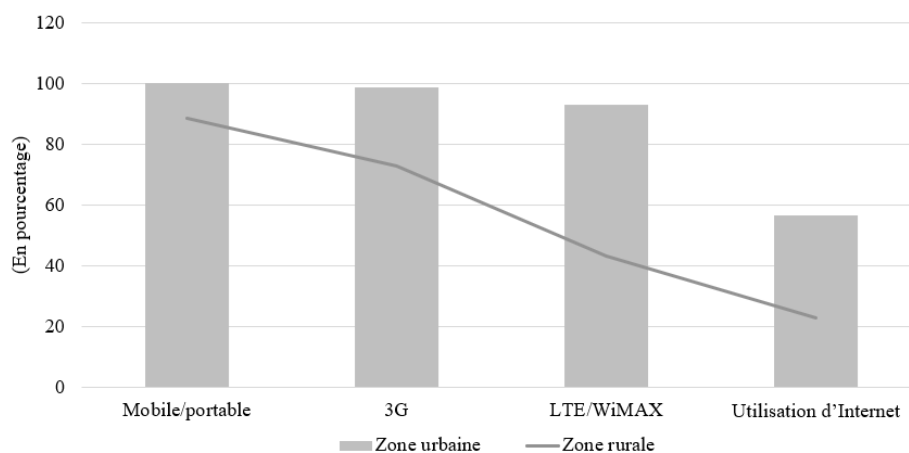
Source : Indicateurs clés de l'UIT relatifs aux TIC.

20. En plus de contribuer au développement des compétences numériques chez les femmes, les entités des Nations Unies utilisent également les technologies numériques pour aider les femmes dans d'autres domaines de développement. En Sierra Leone, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le PNUD, l'UNESCO et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) mettent en œuvre un projet visant à améliorer l'accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes et des membres d'autres groupes

vulnérables. Les objectifs du projet sont de renforcer les compétences en matière de développement des entreprises et la culture financière numérique, de former des agents pour le transfert d'argent mobile et de faciliter l'accès de 2 000 bénéficiaires au crédit numérique. Au Ghana, l'ONUDI a appuyé la création d'un centre d'excellence pour l'économie circulaire, qui promeut les chaînes de valeur numériques afin d'accroître l'accès des entreprises dirigées par des femmes aux services financiers, commerciaux et gouvernementaux. Au Burkina Faso, le PNUD a lancé une plateforme numérique pour faciliter l'établissement de réseaux de relations entre les femmes, laquelle est aussi un espace d'échange, d'organisation de mouvements sociaux et économiques et de promotion de l'innovation.

21. Les différences d'accès aux technologies sont encore plus marquées si l'on considère le fossé entre les zones urbaines et rurales. L'un des principaux facteurs qui expliquent le faible niveau d'accès à la technologie est le manque d'infrastructures appropriées. L'accès limité à l'énergie, en particulier, est un obstacle fondamental, car l'énergie est un moteur du développement et une condition préalable à la connectivité. Les disparités d'accès aux technologies peuvent accroître les inégalités économiques et contribuer à amplifier les effets de l'absence de l'État dans certaines régions¹⁴, ce qui peut à son tour saper la légitimité des institutions publiques et avoir des répercussions sur la paix et la stabilité. Les entités des Nations Unies aident les pays africains à utiliser les technologies numériques pour améliorer la prestation de services et renforcer l'inclusion des zones rurales. Par exemple, dans le cadre du projet Villages intelligents au Niger, l'UIT a établi la connectivité et mis en place des services fournis par voie numérique dans 12 villages choisis par le Gouvernement. L'objectif du projet est de créer un modèle de services numériques inclusifs à l'aide d'une plateforme intégrée unique pour la prestation de services dans différents secteurs et par des mesures visant à accroître l'habileté numérique des utilisateurs potentiels.

Figure III
Couverture des réseaux mobiles et utilisation d'Internet en Afrique, par zone (2023)



Source : Indicateurs clés de l'UIT relatifs aux TIC.

Abréviations : 3G : troisième génération de services mobiles ; 5G : cinquième génération de services mobiles ; LTE : évolution à long terme ; WiMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access.

¹⁴ Pour une analyse détaillée de l'incidence de l'absence de l'État sur la paix et la stabilité, voir le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/78/234-S/2023/553).

22. Les politiques de protection sociale sont l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir l'inclusion socioéconomique. À cette fin, le Secrétaire général a lancé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes. Fondé sur les trois piliers que sont les politiques nationales intégrées, le financement intégré et le renforcement de la coopération multilatérale, l'Accélérateur mondial vise à promouvoir l'inclusion numérique et à aider les États Membres à accroître leur résilience par la transformation numérique et à tirer parti de cette transformation pour créer des emplois décents et renforcer les systèmes de protection sociale. Dans ce contexte, les entités des Nations Unies travaillent avec les pays africains pour tirer parti des technologies numériques afin d'améliorer les systèmes de protection sociale à l'aide de la transition numérique. Par exemple, dans le cadre de son programme-phare mondial sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous¹⁵, l'OIT encourage l'utilisation des TIC pour améliorer la gouvernance des programmes de protection sociale et appuie la transformation numérique des opérations de protection sociale, telles que les transferts en espèces et la gestion des demandes de remboursement.

Technologies numériques au service de la transformation économique

23. Comme indiqué plus haut, complétées, entre autres, par l'électricité, l'énergie et l'éducation, les technologies numériques ont le potentiel de déclencher une transformation économique en Afrique. L'accès à Internet, en soi, a une forte incidence sur la création d'emplois¹⁶. En outre, l'utilisation des technologies numériques implique une réaffectation des ressources de production qui conduira à des niveaux de productivité plus élevés sur le continent. À cet égard, la révolution numérique offre aux pays de tout le continent la possibilité de jouer un rôle différent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales, en modifiant les paradigmes actuels en matière de production et de commerce¹⁷. Néanmoins, le potentiel des technologies numériques reste inexploité. La cherté de l'accès à Internet et aux technologies numériques constitue un obstacle majeur pour les entreprises africaines. Un abonnement Internet de base de 1,5 Go de données par mois représente environ un tiers du revenu de 40 % des Africains. En outre, seuls 8 % des microentreprises dirigées par des jeunes et 2 % des microentreprises dirigées par des femmes utilisent des ordinateurs. Afin d'aider les pays africains à surmonter ces obstacles, les entités des Nations Unies apportent leur contribution dans six domaines : élaboration des politiques, infrastructure, amélioration de l'industrie, commerce, création d'emplois et financement.

24. En matière d'élaboration de politiques, les entités des Nations Unies cherchent à soutenir les processus décisionnels qui favorisent une économie numérique inclusive. Par exemple, le Fonds d'équipement des Nations Unies a mis au point un tableau de bord pour une économie numérique inclusive, afin de mesurer et suivre le niveau de développement d'une économie numérique en vue de l'adoption de décisions contribuant au développement des marchés. Actuellement, 14 pays africains peuvent disposer de ce tableau de bord¹⁸. Les entités des Nations Unies s'efforcent également de contribuer à la création d'un environnement propice à la transformation

¹⁵ Les pays africains bénéficiaires du programme sont le Burkina Faso, le Burundi, l'Égypte, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et le Togo.

¹⁶ Tania Begazo, Moussa P. Blimpo et Mark A. Dutz, *Digital Africa: Technological Transformation for Jobs* (Washington, Banque mondiale, 2023).

¹⁷ *Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique – les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique : le potentiel de l'Afrique* (publication des Nations Unies, 2023).

¹⁸ Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Madagascar, Malawi, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone et Zambie.

numérique. Au Mozambique, l'UIT, en collaboration avec l'Union européenne et une organisation non gouvernementale du pays, a lancé VaMoz Digital!, un projet qui vise à accroître le potentiel de l'économie numérique locale en renforçant les capacités institutionnelles pour stimuler et gérer de nouvelles dynamiques économiques.

25. En ce qui concerne le développement des infrastructures, l'ONU appuie le renforcement des capacités au niveau national et la coopération régionale. Par exemple, l'UIT collabore avec le Gouvernement centrafricain pour renforcer le centre national de la fibre optique et en faire un modèle pour la région. Parallèlement, l'UIT encourage l'évaluation comparative des infrastructures informatiques à l'échelle régionale afin de stimuler la compétitivité et d'améliorer la gouvernance et la transparence dans la région.

26. Les entités des Nations Unies aident également les autorités nationales et les acteurs économiques à utiliser les technologies numériques pour améliorer la productivité industrielle. En Éthiopie, le Pacte mondial des Nations Unies et l'ONUDI mènent un projet avec des entreprises d'exportation de textiles, qui fait appel aux applications informatiques pour suivre les résultats et améliorer la gestion de l'information entre les producteurs locaux et les acheteurs internationaux. Au Ghana, l'UNESCO aide le Gouvernement à tirer parti de la recherche scientifique et de la technologie pour élaborer des politiques intelligentes et numériser les chaînes de valeur numériques.

27. Afin d'aider les pays africains à tirer le meilleur parti des technologies numériques pour le commerce, les entités des Nations Unies contribuent à la définition de stratégies et au développement de plateformes à travers le continent. Par exemple, la CNUCED a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à élaborer une nouvelle stratégie régionale de commerce électronique et collaboré avec le Kenya afin de concevoir une stratégie similaire au niveau national. Le Centre du commerce international réalise des projets en Éthiopie et au Ghana pour favoriser la compétitivité commerciale des services agroalimentaires à l'aide de technologies numériques. Le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture apportent leur appui au développement d'une plateforme de marketing numérique destinée à faciliter l'accès aux produits des petits exploitants agricoles et des entrepreneurs ruraux.

28. Le système des Nations Unies appuie le développement des compétences et la création d'emplois décents à l'aide de l'économie numérique en dispensant une formation aux entrepreneurs et en appuyant des mesures ciblées. Par exemple, l'OIT et l'UIT mettent à exécution dans six pays africains¹⁹ un projet visant à développer les compétences des jeunes dans le domaine des technologies numériques, à promouvoir la création d'emplois décents liés à l'économie numérique et à améliorer l'intermédiation sur le marché du travail au moyen de stratégies d'emploi axées sur les jeunes afin d'offrir aux personnes ayant suivi le programme la possibilité de trouver des emplois qui leur correspondent.

29. Afin de mobiliser des investissements en faveur de la transformation numérique et de l'inclusion financière, l'ONU collabore avec les pays africains pour maximiser la contribution des technologies numériques au financement. Pour soutenir la mobilisation des fonds, Giga utilise des solutions de financement mixte et évolutif afin de connecter les écoles africaines à Internet. Le Fonds commun pour les produits de base appuie le passage au numérique des chaînes de valeur agricoles en Afrique afin d'assurer une traçabilité numérique complète des produits agricoles, d'assurer la transparence des prix et de recueillir des données qui permettront aux petits exploitants agricoles d'obtenir des certifications. Le Fonds commun pour les objectifs

¹⁹ Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Rwanda et Sénégal.

de développement durable agit comme un catalyseur qui crée des débouchés commerciaux pour les investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable. À Cabo Verde, le Fonds, en collaboration avec le PNUD, a aidé le Gouvernement à tirer parti de l'examen du cadre de financement national intégré pour mobiliser des fonds en faveur des acteurs qui composent l'économie réelle. Tirant parti d'une plateforme commerciale numérique créée lors de la pandémie de COVID-19 et avec l'appui financier apporté par le mécanisme de financement rapide du PNUD, le Gouvernement a créé un marché numérique pour l'investissement durable où les innovateurs recherchent des investissements et des capitaux de démarrage.

30. Enfin, les entités des Nations Unies encouragent également l'utilisation de la technologie numérique pour promouvoir l'inclusion numérique et rationaliser les opérations financières entre les gouvernements et leurs populations. En Égypte, par exemple, l'UIT contribue à l'exécution au niveau national de l'Initiative mondiale en faveur de l'inclusion financière, en procédant à une évaluation de l'écosystème des TIC et en élaborant une marche à suivre pour des services financiers numériques inclusifs. En Éthiopie, au Gabon, au Malawi et au Niger, le Fonds d'équipement des Nations Unies élabore un programme de financement numérique pour la résilience visant à améliorer les politiques et les réglementations en matière de financement numérique et à créer des écosystèmes de financement numérique en faveur des personnes à faible revenu. Au Nigéria, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable appuie le passage au numérique des mécanismes traditionnels de transfert de fonds afin d'améliorer la confidentialité et de faciliter la gestion des plaintes.

Gouvernance et transition numérique

31. Les travaux réalisés par l'ONU dans le domaine de la gouvernance et de la transition numérique s'articulent autour de trois piliers principaux : a) la création de cadres aux niveaux mondial et régional ; b) la conception de cadres réglementaires nationaux et le développement des capacités des pouvoirs publics nationaux ; c) le recours aux technologies numériques à l'appui de la cohésion sociale et de la paix.

32. Les contributions de l'ONU à l'établissement de cadres communs pour la coopération numérique font suite à la publication du Plan d'action de coopération numérique, à la décision de l'Assemblée générale de faire de ce domaine une priorité (voir [A/RES/75/1](#)) et à la proposition du Secrétaire général d'élaborer un pacte numérique mondial, qui serait adopté au Sommet de l'avenir. Depuis janvier 2023, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies favorise les négociations intergouvernementales sur le pacte numérique mondial. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Afrique a organisé la réunion régionale d'examen des contributions de l'Afrique au pacte numérique mondial, qui s'est tenue en juillet 2023. La Commission économique pour l'Afrique et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général, en collaboration avec l'UIT et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, coopèrent actuellement avec la Commission de l'Union africaine pour que la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine soit prise en considération dans les négociations menées à l'échelle mondiale et que les difficultés et possibilités particulières que présente la transformation numérique fondée sur l'intelligence artificielle en Afrique soient prises en compte dans les débats sur l'intelligence artificielle. En outre, les entités des Nations Unies s'attellent à développer certains aspects du pacte pour en faciliter l'exécution. Par exemple, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général met en œuvre, en collaboration avec le PNUD, l'initiative sur des garanties universelles pour l'infrastructure publique numérique, qui vise à aider les États Membres à définir des garanties et à les appliquer afin de réduire les risques au minimum et d'atténuer tout

effet néfaste potentiel lié à l'expansion de l'infrastructure publique numérique. L'UIT et le PNUD sont à la tête de l'initiative « Open-Source Ecosystem Enabler », dont l'objectif est de créer un cadre donnant des orientations pratiques aux pouvoirs publics sur l'utilisation de solutions à code source ouvert pour la fourniture de biens publics numériques, de mettre en place des services d'appui technique pour l'exploitation des technologies à code source ouvert, et d'établir un pôle de connaissances mondial pour les services publics reposant sur les technologies à code source ouvert. L'UIT mène également un projet visant à promouvoir et soutenir les décisions de politique générale qui favorisent une connectivité numérique efficace et universelle. À cet effet, il faut non seulement concentrer les investissements publics sur le développement de l'infrastructure, mais aussi prendre des mesures pour garantir aux utilisateurs une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante et productive, à un coût abordable. L'UIT et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général ont coordonné un groupe de travail multipartite, qui a défini les objectifs concernant la connectivité numérique efficace et universelle, et, dans le cadre du projet, l'Union a élaboré un tableau de bord servant à suivre les progrès réalisés dans ce domaine dans les États et territoires participants, notamment dans l'ensemble des pays d'Afrique.

33. Le système des Nations Unies appuie également l'élaboration, aux niveaux régional et national, de politiques et de cadres réglementaires visant à rendre l'utilisation des technologies numériques plus efficace. L'Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique, une initiative conjointe de l'UIT, de l'Union africaine et de l'Union européenne, a pour objectif d'élaborer de nouvelles politiques de gestion du spectre des fréquences radioélectriques sur l'ensemble du continent, afin de favoriser une utilisation harmonisée dudit spectre et de gagner en efficacité. Le projet devrait contribuer à un environnement de marché prévisible et stable, qui favorise les investissements dans l'accès à large bande sans fil, générant ainsi des avantages socioéconomiques pour les utilisateurs finaux et ouvrant des possibilités pour le secteur privé. En République-Unie de Tanzanie, l'UNESCO aide les pouvoirs publics à mettre au point des critères, des normes et des cadres d'action éthiques pour faire face aux difficultés liées aux technologies innovantes et à la transformation numérique. Au Burkina Faso, le PNUD apporte un appui global aux pouvoirs publics pour l'intégration des technologies numériques, dans le cadre d'un projet qui prévoit notamment la définition d'une vision nationale de la transformation numérique, la mise en service d'un système informatisé de gestion des documents pour les dossiers administratifs, la dématérialisation des procédures d'état civil et l'organisation des capacités internes pour la formation des fonctionnaires à l'utilisation des technologies numériques. En Ouganda, l'initiative Global Pulse et le PNUD aident les pouvoirs publics à élaborer une stratégie nationale d'exploitation des données, pour créer des écosystèmes de données durables aux niveaux national et municipal, notamment au moyen de projets pilotes. Les entités des Nations Unies contribuent également à améliorer les capacités numériques des pays d'Afrique par la formation et le renforcement des compétences des pouvoirs publics nationaux. En Afrique du Sud, par exemple, l'UIT, par l'assistance technique et la formation, aide les autorités nationales à créer un centre africain pour la transformation numérique.

34. Les entités des Nations Unies soutiennent en outre les activités menées par les pays africains pour renforcer la paix et la stabilité grâce à la transformation numérique. Consciente du rôle que joue la prestation efficace de services publics dans la confiance dans les institutions publiques et, par extension, le renforcement de la cohésion sociale et la paix et la stabilité, l'UIT a lancé l'initiative GovStack, dont l'objectif est d'améliorer la prestation de services numériques dans la Corne de l'Afrique en aidant les autorités de Djibouti, du Kenya et de la Somalie à élaborer une stratégie et un plan d'action concernant l'administration en ligne, à concevoir des cas d'utilisation pour les services d'administration en ligne et à renforcer les compétences

techniques et méthodologiques des fonctionnaires, en vue de dématérialiser les services publics. À Sao Tomé-et-Principe, le PNUD mène une initiative similaire visant à faire davantage appel aux technologies numériques pour rendre les services publics plus accessibles, plus pratiques et plus efficaces.

35. Afin d'aider les pays africains à prévenir et à résoudre les problèmes de droits humains liés aux technologies numériques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a lancé le projet B-Tech, pour apporter un appui à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans l'espace technologique. Ainsi, en 2023, le Haut-Commissariat a travaillé avec des parties prenantes à l'élaboration d'un cadre continental pour des technologies responsables en Afrique, dans le contexte d'ateliers et de rencontres qui ont eu lieu à Arusha (République-Unie de Tanzanie), au Cap et à Nairobi.

36. Le système des Nations Unies aide également les pays africains à se servir des technologies numériques pour faire face à des problèmes transnationaux. Par exemple, au Ghana, l'Organisation internationale pour les migrations aide les autorités à améliorer la collecte et l'analyse des données d'entrée et de sortie des voyageurs grâce à la transition numérique. Le projet prévoit aussi l'intégration au niveau régional de systèmes numériques qui permettront d'examiner les déplacements transnationaux de personnes.

37. La transformation numérique peut permettre non seulement de renforcer les capacités des pouvoirs publics, mais aussi d'améliorer l'appui que l'ONU offre aux pays africains pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. Dans cette optique, le Département de l'appui opérationnel a lancé, en partenariat avec le Bureau de l'informatique et des communications, la Stratégie de transformation numérique du maintien de la paix. Cette stratégie vise à renforcer les capacités de l'ONU en vue de tirer parti des technologies pour améliorer la performance, la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, lutter contre la désinformation et la désinformation et faciliter l'appréciation de la situation grâce à des informations en temps réel sur l'environnement opérationnel. En avril 2023, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a commencé à employer, à titre expérimental, les nouvelles capacités améliorées d'appréciation de la situation.

Durabilité environnementale, résilience et adaptation aux changements climatiques

38. Les technologies numériques peuvent jouer un rôle fondamental dans l'adaptation aux changements climatiques, mais elles risquent aussi de faire peser de nouveaux risques sur la durabilité environnementale. Compte tenu de cette ambivalence et à la suite du lancement du Plan d'action de coopération numérique, la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale a formé une alliance multipartite en 2021, dont le secrétariat est assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, le Conseil international des sciences et les Gouvernements allemand et kényan, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies. La Coalition veut promouvoir la durabilité environnementale au niveau mondial en s'appuyant sur trois piliers : a) la promotion de la concordance entre les valeurs et les objectifs ; b) l'atténuation et la prévention des effets préjudiciables de la transition numérique ; c) la mise à profit de la transition numérique pour assurer la durabilité. Suivant cette approche, les entités des Nations Unies ont encouragé la convergence des points de vue et des stratégies à l'échelle mondiale, en aidant les pays africains à atténuer les risques environnementaux liés aux technologies numériques et à accroître les possibilités que ces technologies offrent en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

39. L'extraction des minéraux critiques indispensables aux nouvelles technologies pose l'un des risques environnementaux les plus directs des technologies numériques. L'augmentation de la demande de nouvelles technologies devrait entraîner une hausse de 500 % de la demande d'intrants minéraux d'ici à 2050²⁰. Cette augmentation exponentielle risque de menacer l'environnement, les moyens de subsistance des populations locales et même, dans certains cas, la paix et la stabilité, si des mesures ne sont pas prises pour garantir l'extraction durable des minéraux critiques. Les pays africains sont particulièrement concernés, dans la mesure où ils possèdent environ 30 % des réserves minérales mondiales, dont beaucoup contiennent des minéraux critiques²¹. Dans ce contexte, le Secrétaire général a lancé une initiative d'exploitation des minéraux critiques au service du développement durable dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Cette initiative prévoit des outils de connaissance pour remédier à certains des problèmes liés à l'exploitation des minéraux critiques, et les solutions dégagées seront mises à l'essai dans des pays pilotes. Au total, 17 pays africains²² ont été sélectionnés comme bénéficiaires potentiels. Les entités des Nations Unies contribuent en outre à l'intégration de la Vision minière africaine dans des cadres nationaux. Par exemple, la Commission africaine de l'énergie aide les autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités de mise en œuvre des lignes directrices de la Vision.

40. La mise en place d'une économie circulaire est un autre aspect important de l'atténuation des effets préjudiciables des technologies numériques. L'Afrique génère 2,9 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques par an, et n'en recycle que 0,9 % correctement²³. Pour aider les pays africains à faire de ce problème l'occasion de créer des emplois et d'assurer la durabilité, le système des Nations Unies leur offre des conseils et leur apporte un soutien technique. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le programme Cycles durables et l'UIT surveillent les déchets d'équipements électriques et électroniques aux niveaux national, régional et mondial et rédigent des rapports de suivi pour appuyer la prise de décision. Le PNUE, qui a publié une étude contenant des recommandations qui permettraient de concevoir une économie circulaire pour la chaîne de valeur de l'industrie électronique en Afrique²⁴, a dirigé un projet visant à appliquer cette approche au Nigéria, principal importateur d'équipements électriques et électroniques du continent. L'ONUDI fournit une assistance technique à l'Égypte pour l'exécution d'un projet similaire. Les entités des Nations Unies soutiennent également les États Membres dans la gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques. Le PNUE appuie la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le secteur des déchets en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

41. En dehors des risques liés à leur développement et à leur application, les technologies numériques représentent une chance pour le développement durable. Les entités des Nations Unies aident les pays africains à tirer parti de la technologie pour améliorer la gestion des ressources naturelles et les processus de production. En

²⁰ Fondation Mo Ibrahim, *Africa's critical minerals: Africa at the heart of a low-carbon future*, octobre 2022.

²¹ La Guinée, par exemple, possède près de 25 % des réserves mondiales de bauxite, et près de 70 % du cobalt extrait dans le monde provient de la République démocratique du Congo.

²² Burundi, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud et Zambie.

²³ Vanessa Forti e.a., *The Global E-Waste Monitor 2020: Quantities, Flows, and the Circular Economy Potential* (Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, 2020).

²⁴ Kostyantyn Pivnenko, *Towards a Circular Economy for the Electronics Sector in Africa: Overview, Actions and Recommendations* (Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2022).

Égypte, par exemple, l'UIT mène un projet de gestion intelligente des eaux souterraines, pour mettre au point un modèle fondé sur les données qui garantira la viabilité des systèmes d'irrigation dans les terres agricoles nouvellement restaurées. Dans le cadre du projet de stratégies de développement à faibles émissions en Afrique, appuyé par le PNUE et l'Union européenne, sept pays africains²⁵ utilisent la modélisation pour prendre des décisions à long terme qui cadrent avec leurs objectifs climatiques et leurs priorités de développement. Le Centre-Réseau des technologies climatiques emploie des technologies numériques pour aider les populations au Mozambique à tenir compte des liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation. En Somalie, l'ONUDI utilise les technologies numériques pour aider les petites et moyennes entreprises à adopter des solutions de production propre.

42. Les entités des Nations Unies préconisent également le recours aux technologies numériques pour améliorer l'état de préparation et lutter contre les changements climatiques. Par exemple, dans le cadre du projet « Réserves de biosphère en tant qu'observatoires pour l'adaptation aux changements climatiques en Afrique australe », dirigé par l'UNESCO, l'intelligence artificielle est utilisée pour prédire les tendances d'inondation au Mozambique. Au Niger, le Centre-Réseau des technologies climatiques emploie l'intelligence artificielle pour prédire le niveau de stress hydrique que connaîtront différentes zones au cours de l'année et aider les autorités à adopter à l'avance des mesures adéquates pour protéger les cultures et le bétail. Aux Seychelles, le projet d'agriculture intelligente face au climat mené par le PNUD fait appel aux technologies numériques pour assurer l'irrigation afin d'économiser l'eau et l'énergie. Par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique en matière de climat, la Commission africaine de l'énergie soutient les pays africains dans leurs activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci grâce, par exemple, aux Services d'information météorologique et climatologique pour l'Afrique et aux simulations logicielles permettant d'évaluer les implications socioéconomiques des mesures de réduction des risques de catastrophe.

Sensibilisation à l'échelle mondiale

43. L'ONU a également entrepris des campagnes de sensibilisation à l'échelle mondiale pour réduire la fracture numérique et promouvoir l'utilisation des technologies numériques dans le but de parvenir au développement durable. Au neuvième Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenu en février 2023, la Vice-Secrétaire générale a souligné que l'économie verte et l'économie numérique qui voient le jour étaient meilleures pour la population et le milieu naturel du continent. À la même réunion, le Secrétaire exécutif par intérim de la Commission africaine de l'énergie a présenté le rapport de 2023 sur le développement durable en Afrique et souligné qu'il fallait absolument réduire la fracture numérique pour stimuler la transformation économique en Afrique. Le rapport, élaboré par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et le PNUD, contient une évaluation des progrès réalisés concernant, entre autres, les objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Le rapport montre que les données sur l'économie numérique sont peu disponibles et accessibles ; l'on craint donc qu'elles ne permettent pas de prendre de décision en connaissance de cause, ce qui pourrait compromettre les progrès réalisés dans le domaine de l'économie numérique et de la transformation économique.

²⁵ Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Mozambique, République démocratique du Congo et Zambie.

44. Les entités des Nations Unies et les hauts responsables de l'ONU ont également plaidé en faveur d'une transformation numérique qui ne laisse personne de côté. En mars 2023, lors de la table ronde ministérielle organisée dans le cadre de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, la Vice-Secrétaire générale a appelé les dirigeantes et dirigeants mondiaux à prendre des mesures décisives pour réduire les inégalités de genre dans le domaine des technologies numériques. Elle a en particulier noté l'effet pernicieux des algorithmes présentant des biais de genre ainsi que les inégalités d'accès à Internet et à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Elle a également condamné le harcèlement et les mauvais traitements en ligne fondés sur le genre et annoncé que l'ONU travaillait à l'adoption d'un code de conduite pour l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques. Au programme de la soixante-septième session de la Commission figurait également une manifestation organisée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, en collaboration avec les Missions permanentes du Malawi et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et avec Renew Our Earth, une organisation non gouvernementale. Cette manifestation, qui portait sur l'élimination des inégalités fondées sur le genre dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation dans les pays en développement, a été l'occasion de montrer comment le Malawi et le Nigéria tiraient parti des technologies numériques pour promouvoir un enseignement inclusif des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

45. L'ONU a également mené des campagnes de sensibilisation soulignant le rôle que joue la transformation numérique dans l'accélération de la transformation économique. Au sommet Transformer l'Afrique qui s'est tenu en avril 2023, la Secrétaire générale de l'UIT a rappelé que les pays africains représentaient près de la moitié des utilisateurs d'argent mobile dans le monde et souligné que la croissance des services numériques en Afrique avait fait du continent le choix d'investissement parfait. En mai 2023, lors du dialogue politique de haut niveau du Cycle de conférences sur l'Afrique organisé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Fonds commun pour les produits de base, la Commission africaine de l'énergie et la CNUCED, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a mis en exergue le rôle joué par les technologies numériques, qui aident les pays africains à sauter le pas vers la quatrième révolution industrielle et à créer des emplois décents pour tous. Au programme du Cycle de conférences sur l'Afrique de 2023 figuraient également des débats sur la nécessité de réglementer le commerce des services numériques dans la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de maximiser leur potentiel. À l'occasion de la Global Africa Business Initiative, organisée en septembre 2023 sous l'égide du Pacte mondial des Nations Unies, on a examiné les possibilités qui s'offrent à l'Afrique de devenir le carrefour mondial de l'innovation.

46. En marge du Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu en septembre 2023, l'UIT et le PNUD ont lancé une initiative à fort impact sur l'infrastructure publique numérique, dont l'objectif est de catalyser l'action collective pour renforcer l'infrastructure publique numérique dans 100 pays. À l'appui de cette initiative, le PNUD et ses partenaires²⁶ ont lancé en novembre la campagne « 50-in-5 », qui vise à mobiliser 50 pays pour qu'ils conçoivent, lancent et reproduisent à une plus grande échelle au moins une composante de leur infrastructure publique numérique dans les cinq ans. En novembre 2023, 4 des 12 pays qui avaient rejoint la campagne étaient des pays d'Afrique²⁷. Pour sa part, l'UIT a lancé la coalition pour le numérique

²⁶ Bill and Melinda Gates Foundation, Centre for Digital Public Infrastructure, Co-Develop et Digital Public Goods Alliance.

²⁷ Éthiopie, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Partner2Connect, une alliance multipartite dont l'objectif est de mobiliser et d'annoncer de nouvelles ressources, de nouveaux partenariats et de nouveaux engagements en vue de parvenir à une connectivité efficace et universelle.

47. Les entités des Nations Unies s'interrogent également sur les risques et les possibilités de la transformation numérique pour la défense des liens culturels africains et de l'inclusion culturelle. À l'occasion de la Journée de la langue kiswahili, l'UNESCO a organisé, en collaboration avec les États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, une manifestation dont le thème était « Libérer le potentiel du kiswahili à l'ère numérique ». Bien que le kiswahili soit l'une des 10 langues dont l'utilisation dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) est la plus largement acceptée dans le monde et soit utilisé par plus de 200 millions de personnes, des progrès de taille doivent encore être faits pour intégrer efficacement cette langue dans les systèmes de TIC. Lors de la manifestation, il a été souligné que l'intégration limitée du kiswahili dans le développement de logiciels pourrait conduire à l'exclusion numérique et saper les efforts réalisés pour améliorer l'habileté numérique sur le continent. En revanche, tirer parti du nombre de personnes qui parlent le kiswahili et de leur présence dans la région pourrait contribuer grandement à pousser l'intégration socioéconomique via des plateformes numériques.

III. Coordination des entités du système des Nations Unies entre elles et avec l'Union africaine à l'appui du développement du continent

48. En 2023, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique a continué d'appuyer la coordination entre le système des Nations Unies et les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine. Une fois choisi le thème des débats pour 2023, à savoir les systèmes alimentaires, l'équipe spéciale interdépartementale a prévu quatre réunions pour exécuter son plan de travail. À la première réunion, qui s'est tenue en mars, elle a défini les éléments de base d'un cadre pour la transformation des systèmes alimentaires face aux réalités et aux besoins de l'Afrique. À la deuxième réunion, qui s'est tenue en juillet sous la forme d'une session extraordinaire de la Réunion-bilan deux ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires présidée par la Vice-Secrétaire générale, l'accent a été mis sur le rôle de l'agrobusiness et des petits exploitants agricoles dans la promotion d'un programme de transformation des systèmes alimentaires en Afrique. À la troisième réunion, qui s'est tenue en octobre, les aspects financiers du programme de transformation des systèmes alimentaires ont été abordés. La quatrième réunion, qui s'est tenue en décembre, a été l'occasion de faire le point sur les discussions en vue de voir comment tirer parti de la transformation des systèmes alimentaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable sur le continent, et de convenir d'axer les débats de 2024 sur la transformation numérique.

49. En faisant de la transformation numérique la priorité, les membres de l'équipe spéciale interdépartementale veulent contribuer aux consultations intergouvernementales sur le pacte numérique mondial pour que les particularités et les besoins des pays africains soient pris en compte, soutenir la transformation numérique de l'administration publique dans les pays africains et contribuer à la création d'un marché unique numérique sécurisé en Afrique d'ici à 2030, dans le prolongement des progrès réalisés dans l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine.

50. Au niveau opérationnel, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a continué de soutenir le processus de développement et de transformation du

continent. S'agissant de la transformation numérique en particulier, la coalition conjoncturelle et thématique n° 3 de la Plateforme se concentre sur l'utilisation de nouvelles technologies et de solutions numériques au profit de l'éducation transformationnelle, de l'autonomisation des jeunes et des femmes et du bien-être. Sous la direction de l'OIT, de l'UNESCO et du FNUA, elle met en œuvre deux initiatives phares visant, d'une part, à promouvoir le recours aux nouvelles technologies et aux solutions numériques pour transformer l'éducation en Afrique et à améliorer l'accès à la scolarisation et, d'autre part, à améliorer la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires grâce à la gouvernance numérique de la santé, dans le but de donner aux jeunes et aux femmes plus de prise sur leur santé.

51. Au cours de la période considérée, la collaboration entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine a largement progressé, dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : deux nouveaux mécanismes visant à renforcer la coordination stratégique ont été créés, à savoir le dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable et la réunion interorganisation dite « réunion des collègues ».

52. En mai 2023, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et la Vice-Secrétaire générale ont présidé un dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable, dont l'objectif était d'examiner des mesures visant à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour favoriser le développement socioéconomique et la transformation du continent²⁸. À cette fin, ils sont convenus d'organiser et de superviser des réunions thématiques interorganisations regroupant des représentants de l'ONU et des commissaires de l'Union africaine afin de donner des conseils dans le cadre du dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable sur les mesures à prendre pour parvenir à un plus grand alignement stratégique et favoriser la mise en œuvre collective des priorités clés dans l'optique d'avoir des effets transformateurs.

53. En novembre 2023, à la septième Conférence annuelle ONU-Union africaine, organisée sous l'égide du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général, il a été confirmé que le but du dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable était d'étudier et de traiter les questions prioritaires d'importance stratégique dans le cadre du partenariat conjoint de l'ONU et de l'Union africaine sur le développement durable et de formuler des recommandations qui seraient examinées à la Conférence annuelle ONU-Union africaine²⁹. Le rôle consultatif des réunions des collègues a également été réaffirmé, ces réunions étant la tribune où les commissaires de l'Union africaine et les représentants concernés de l'ONU discuteront régulièrement des priorités et des politiques communes. De nouveaux mécanismes de coordination stratégique concernant le développement ont été adoptés, et il a été souscrit à la recommandation de faire du financement une priorité stratégique de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU en matière de développement durable en 2024. À cette fin, le Président et le Secrétaire général ont appelé à une réforme de l'architecture financière internationale et au renforcement des systèmes de mobilisation des ressources nationales, qui constituent le moyen le plus efficace de réduire la dépendance des pays africains et d'améliorer le profil de risque des pays. Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité du continent ont également été abordées³⁰ et le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme a été signé.

²⁸ Union africaine et ONU, Concluding statement from the high-level strategic dialogue meeting, Addis-Abeba, 1^{er} mai 2023.

²⁹ Union africaine et ONU, Joint communiqué from the seventh United Nations-African Union Annual Conference, 28 novembre 2023.

³⁰ Pour de plus amples informations, voir le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et

54. Au niveau opérationnel, la coordination entre la Commission de l'Union africaine et l'ONU a contribué à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'élaboration du deuxième plan décennal. Un groupe de travail technique composé de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Banque africaine de développement, de la Commission africaine de l'énergie, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a réalisé une évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre et tiré les enseignements des rapports des consultations nationales. Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation ont été présentées et validées par le Conseil exécutif de l'Union africaine lors d'une retraite ministérielle qui s'est tenue à Kigali en octobre 2023. Elles ont ensuite servi de base à l'élaboration d'un deuxième plan décennal de mise en œuvre pour la période 2024-2033. Le rapport d'évaluation et le deuxième plan décennal de mise en œuvre ont été officiellement adoptés par les chefs d'État de l'Union africaine à la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en février 2024.

IV. Conclusions et recommandations

55. La transition numérique doit avancer en Afrique pour que le monde puisse réaliser le Programme 2030. Toutefois, les inégalités qui existent entre les pays et à l'intérieur des pays, conjuguées au rythme exponentiel auquel les technologies numériques évoluent, risquent d'accroître les disparités existantes en matière de développement. L'action collective et la collaboration multipartite sont cruciales pour réduire la fracture numérique. Les négociations en cours sur le pacte numérique mondial offrent à la communauté internationale le cadre idéal pour garantir que la révolution numérique ne laisse pas les pays africains de côté.

56. Les technologies numériques peuvent contribuer à amener la transformation économique du continent, mais elles ne sont pas qu'une fin en soi. Pour en concrétiser le potentiel, il faut des cadres stratégiques qui orientent la transition numérique vers des résultats tangibles en matière de développement, ce qui nécessite que l'on s'appuie sur la technologie comme un outil d'autonomisation des pays africains en faisant de la gouvernance numérique fonctionnelle un moteur de développement, en se servant des technologies numériques pour mobiliser davantage de ressources nationales pour financer le développement de l'Afrique et en exploitant au maximum les liens qui existent entre la transition numérique et les cinq autres domaines de transition en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Comme le montre le présent rapport, l'ONU est déterminée à aider l'Union africaine et les pays africains à saisir cette occasion. À cet égard, les recommandations suivantes sont soumises pour examen au Comité du programme et de la coordination :

a) Promouvoir une approche de la transition numérique qui tient compte des disparités qui existent dans l'état de préparation technologique des pays africains entre eux ainsi que de l'Afrique et d'autres régions et entraîne l'adoption de dispositions différenciées en fonction de la situation de départ de chaque pays ;

b) Appuyer les programmes qui permettent un accès équitable aux technologies numériques, notamment à l'intelligence artificielle, entre les pays et à l'intérieur des pays, afin de réduire la fracture numérique pour les femmes et

de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2023/629).

les filles, les populations rurales et les personnes handicapées, entre autres groupes, et de promouvoir une transformation numérique équitable en vue d'atteindre les 17 objectifs de développement durable et de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale ;

c) Approuver les mesures qui visent à faciliter l'accès aux technologies numériques et à les rendre abordables, par exemple en accordant une aide sociale aux consommateurs à faibles revenus ou en mettant aux enchères publiques des licences d'utilisation du spectre afin d'accroître la concurrence ;

d) Appuyer les programmes qui ont pour objectif d'intensifier le recours aux technologies numériques en contribuant au développement des compétences numériques et du contenu local dans les pays africains ;

e) Encourager les pays africains à intégrer les technologies numériques dans tous les secteurs productifs et, en particulier, à maximiser les effets bénéfiques des technologies numériques dans le domaine du commerce électronique et dans le cadre de l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine, au moyen de mesures telles que l'adoption de normes et de systèmes ouverts, la simplification du commerce électronique transfrontalier et la protection des droits numériques ;

f) Demander à la communauté internationale de faire des investissements dans le numérique et les données une partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la coopération pour le développement dans tous les secteurs et de généraliser l'intelligence artificielle une fois pour toutes afin de réduire la fracture numérique.
